

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2024 PAEE 2 - 005

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner AM 440  
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Florence BRULE-GADIOUX, Notaire à Pernes les Fontaines (84) – 460 Cours Frizet, réceptionnée en mairie le 14 décembre 2023, concernant le bien cadastré AM 440 situé 111 C Chemin de Pont Vieux.

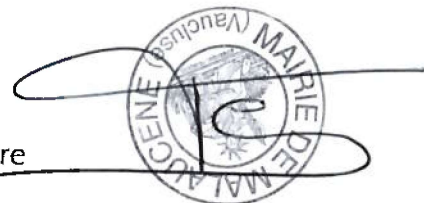
DECIDE

Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malaucène, le 15/01/2024

Publiée le 22 janvier 2024

Monsieur le Maire



F. TENON

Publication	Transmission	Notification
